



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

traitements

Question écrite n° 105250

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les dernières découvertes relatives au traitement du virus de l'herpès publiées dans la revue *Molecular therapy* du 11 janvier 2011 par les chercheurs du CNRS et de l'institut de la vision. Ce virus, qui affecte 90 % de la population, pourrait être stoppé par des enzymes spécifiques, les méganucléases, qui empêcheraient la duplication de l'ADN viral et donc stopperaient le virus. Aussi il lui demande quel est le calendrier envisagé pour que cette découverte soit proposée sous forme médicamenteuse aux patients.

Texte de la réponse

De récentes découvertes relatives au traitement du virus de l'herpès, publiées dans la revue *Molecular therapy* du 11 janvier 2011, démontrent la capacité des méganucléases à empêcher une infection virale. Cette étude encourageante pour la suite du développement clinique est à ce stade trop prématurée pour apprécier aujourd'hui la durée de son développement ultérieur, ainsi que les chances de succès et de mise à disposition potentielle d'un médicament. C'est pourquoi un calendrier de mise à disposition d'un médicament utilisant la technologie des méganucléases pour prévenir les infections par le virus de l'herpès est à ce stade impossible à établir. Les autorités sanitaires, et plus particulièrement l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS), restent attentives au développement d'un tel produit. Toutes les données futures relatives à cette technologie des méganucléases, susceptibles, d'être particulièrement intéressante dans le traitement des infections par le virus de l'herpès, seront examinées avec la plus grande attention par l'AFSSAPS, en prenant en compte le besoin thérapeutique et les attentes des patients.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105250

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 avril 2011, page 3586

Réponse publiée le : 4 octobre 2011, page 10650